



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 7 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Pascale DUSSOUILLEZ (procuration à Joël ALPY), Gérard MUGNIOT (procuration à Florent SERRETTE), Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

1. Forêt et bois

Travaux 2018 : choix du prestataire

Mme l'adjointe au maire chargée de la forêt expose les offres des différents prestataires concernant les travaux d'entretien à réaliser en 2018 dans les parcelles 31, 36, 39, 40, 88 et 89 :

- ONF 27 030,00 € HT
- SARL Roche Frères 40 344,00 € HT
- Entreprise COULET Eric 43 853,60 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'ONF.

Affouage 2018-2019

Il est rappelé les parcelles concernées par l'affouage 2018 sont les parcelles 21, 3, 33, 47 et 5, en fonction des besoins.

Le conseil municipal retient les modalités suivantes pour la délivrance de l'affouage 2018-2019 :

- Lots de 10 ou 20 stères à choisir au moment de l'inscription par les foyers figurant sur le rôle d'affouage de l'année

- 7 €/stère (inchangé)
- Inscriptions à effectuer avant le 15 juin 2018 auprès du secrétariat de mairie, en fournissant avant cette date l'ensemble des documents nécessaires : attestation d'assurance « responsabilité civile » et règlement du lot.

Demande de l'ASA Mignobief pour la création d'une place de dépôt

M. le Maire fait part d'une demande présentée par l'ASA Mignobief pour la création, à ses frais, d'une place de dépôt de bois au lieu-dit « Au Palud », des dimensions suivantes : 10 m x 30 m env. Pour ce faire, l'ASA demande la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZB 22.

Après étude de cette demande, le conseil municipal donne une suite favorable, sous réserve pour l'ASA Mignobief de se conformer aux indications de la Commune pour le positionnement de la place de dépôt et la réalisation des travaux.

2. Agriculture

La commission s'est réunie le 4 mai et a étudié les points suivants :

Ventes d'herbe 2018

Deux courriers ont été recensés pour les ventes d'herbe des parcelles ZA 80 et 81 à Petit-Villard : Mme MARTIN et M. SANCHEZ ; Mme PICOT et M. FOURNY.

Afin de satisfaire ces deux demandes, la commission propose de louer séparément les deux parcelles et de donner le choix de la parcelle à Mme MARTIN et M. SANCHEZ qui ont installé la clôture financée par la Commune en 2017. Ces ventes d'herbe pourraient être requalifiées en « prêt à usage ».

Le lot n°2 de la parcelle ZE 67 est louée cette année à M. Sylvain CARREZ (année paire).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les changements de répartition de ces ventes d'herbe et reconduit les autres ventes d'herbe.

Renouvellement des baux communaux

Seul le bail du Groupement pastoral d'Essavilly arrive à expiration dans 18 mois, soit le 31 décembre 2019. Le conseil municipal accepte de renouveler ce bail pour une durée supplémentaire de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une surface de 86 ha 38 a et 20 ca.

Demandes de pâturage

Deux demandes de pâturage ont été reçues en mairie et le conseil municipal décide de proposer, moyennant la conclusion d'une convention de prêt à usage à titre gratuit pour de l'entretien :

- à Mme Marjolaine DANGLETERRE, le pâturage par un cheval d'une parcelle communale située avant la carrière, à proximité du Sillet (partie de la parcelle AO 85)

- à Mme Amandine GONIN, le renouvellement du pâturage par des chevaux des parties non boisées des parcelles communales ZC 16 et ZD 4 à Mibois, ainsi que des alentours de la mairie (parcelle communale AB 432). *Mme Lydie CHANEZ, intéressée par cette demande, ne prend pas part à la discussion et au vote.*

Demande d'achat de la parcelle ZO 25

M. le Maire fait part d'une demande de M. Didier JEANNIN pour l'achat de la parcelle agricole cadastrée ZO 25, de 16,20 ares, au lieu-dit « Champs du Fougna », à proximité de son bâtiment agricole. Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de sa séance de juin.

3. Conseil d'école : compte rendu du 30 avril 2018

La conseillère municipale en charge de l'enfance et de la jeunesse rappelle les points évoqués lors du conseil d'école du 30 avril :

- Effectifs actuellement stables (127 élèves et 85 familles) et prévisions stables également
- Congé maternité de la directrice qui sera remplacée dans cette fonction par Mme Céline BAILLY-COMTE
- Nouveau projet d'école autour de 3 axes :
 - Assurer un parcours de réussite à chaque élève
 - Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire
 - Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente
- Proposition de conférence aux parents
- Activités pédagogiques diverses
- Coopérative scolaire : point financier
- Demande d'équipements scolaires et travaux à la Mairie

Dans la suite des discussions ayant eu lieu lors du conseil d'école de novembre 2017, les délégués des parents d'élèves ont souhaité aborder la question des rythmes scolaires. M. le Maire a précisé le cadre légal qui définit encore actuellement la semaine de 9 demi-journées dont le mercredi matin pour la référence, ce qui est appliqué à Mignovillard. Ce rythme sur 9 demi-journées (qui a été appliqué pendant plusieurs décennies) semble convenir majoritairement à l'équipe enseignante, correspond aux horaires de transport scolaire qui fonctionnent avec d'autres établissements scolaires et les activités périscolaires mises en place par l'association « Arc-en-Ciel » donnent satisfaction aux enfants et aux parents.

Il est également rappelé qu'une décision de demande de changement d'organisation de la semaine scolaire ne se prend pas à la légère et qu'elle n'engage pas seulement les parents dont les enfants sont actuellement scolarisés, raison pour laquelle aucune consultation formelle des parents n'est organisée. De même, il convient d'étudier l'ensemble des conséquences d'une telle option, à la fois sur les rythmes d'apprentissage des enfants, les finances publiques ou familiales (quid de l'équilibre financier du centre périscolaire ?), etc. Si les parents le souhaitent, une réunion de débat pourra avoir lieu après la rentrée de l'automne 2018.

Enfin, une réunion aura lieu le lundi 28 mai à 18h30 pour élaborer un nouveau projet éducatif territorial (PEDT) pour la période 2018-2021, le précédent projet arrivant à expiration. Cette réunion associera les communes, l'école, le centre périscolaire, les représentants des parents d'élèves et les services de l'État.

4. Travaux 2018 : étude de devis, attribution, subventions

Réfection de la toiture de la mairie

Des infiltrations d'eau et de neige ont lieu au niveau de la toiture de la mairie. Il est donc nécessaire de procéder à la réfection des parties en zinguerie au niveau des 2 pignons, ainsi qu'au remplacement des 2 derniers pans extérieurs en petites tuiles par des grandes tuiles. Plusieurs entreprises ont été consultées mais seule l'entreprise Guillemain a répondu, avec l'offre suivante :

- 13 389,80 € HT pour la réfection de la zinguerie des 2 pignons
- 20 553,64 € HT pour la réfection des 2 pans de toiture en grandes tuiles

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Guillemain pour un total de 33 943,44 € HT.

Réfection du mur du cimetière

Des travaux de confortement d'une partie du mur du cimetière sont nécessaires et urgents. Un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès de l'État en 2017 et est en attente de réponse. Il est proposé de retenir la proposition faite en 2017 par l'entreprise Lietta, avec une actualisation de 6 %, soit un montant total de 12 205 € HT, auxquels s'ajoutent 900 € HT pour la réfection d'un pilier vers l'église.

D'autres devis seront étudiés lors de prochaines séances pour la réfection des croix situées devant l'église et rue de Frasne.

Demande de subvention départementale (ESTJ) : voirie

M. le Maire rappelle que le Département du Jura a attribué à la Commune, en fonction de la population, une enveloppe de subvention de 11 709 € pour la période 2016-2018, à utiliser pour le financement de travaux communaux, avec un taux de subvention de 20 % (dans la limite de l'enveloppe).

Aussi, le conseil municipal décide de solliciter le Département du Jura pour l'attribution d'une subvention de 11 709 € dans le cadre des crédits « ESTJ » afin de financer les travaux de voirie qui doivent être réalisés en 2018. Le montant estimatif des travaux est de 100 000 € : la partie hors subvention départementale correspondra à l'autofinancement communal.

5. Intercommunalité

Communauté de communes : modification des statuts (établissements de spectacle cinématographique)

La communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura sollicite toutes les communes membres pour le transfert de la compétence « établissement de spectacle

cinématographique ». Par 11 voix « pour », 2 voix « contre », la Commune de Mignovillard émet un avis favorable à ce transfert de compétence devant intervenir au 1^{er} juillet 2018.

SIDEC

Le SIDEC sollicite le conseil municipal pour le renouvellement de la convention pour les services informatiques mutualisés, dans de nouveaux termes suite à la réécriture de ladite convention.

Le Conseil municipal, conscient de l'utilité de ce service, accepte conclure cette nouvelle convention SITIC, et donne tout pouvoir à M. le Maire pour sa signature.

Caserne des pompiers

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal en sa séance du 10 janvier 2017 a délibéré favorablement pour la construction d'une caserne de pompiers en collaboration avec le SDIS et les communes alentours concernées en premier appel par le centre de secours « Plateau de Nozeroy ».

La commune de Nozeroy sollicite le conseil municipal pour participer à l'acquisition du terrain dont le coût total est de 17 000 €. A cela s'ajouteront des travaux de viabilisation, dont le coût n'est pas encore connu, de même que le montant estimatif des travaux de la future caserne.

Tout en regrettant que la commune d'accueil de cet équipement public ne mette pas à disposition le terrain d'assiette, comme cela se pratique souvent, le conseil municipal décide de reporter sa décision à une séance ultérieure, après la décision des communes quant au transfert de la compétence « équipements sportifs de Mignovillard » au SIVOM du Plateau de Nozeroy.

6. Divers

Groupe travail « Finances »

M. le Maire propose de créer un groupe « Finances » afin de travailler sur des possibilités d'économies budgétaires et d'optimisation de recettes. Les conseillers municipaux suivants se sont portés candidats : Claudine QUATREPOINT, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY.

Prochain conseil municipal : Lundi 4 juin 2018.

La séance est levée à 22h30.



Le Maire,

Florent SERRETTE